



demande de mutation pour rapprochement du conjoint refusé

Par **choutichou**, le **08/02/2013** à **09:05**

Bonjour,

En avril 2012 enceinte de 4 mois je demande a mon entreprise une mutation motif: rapprochement familiale...(je precise que nous somme pacse)..reponse de la part de mon entreprise "dossier en attente"...ma grossesse etant compliquer je decide de suivre mon conjoint..je part minstaller et accoucher a ces coté....cemser reprendre mon travail debut fevrier..dans mon entreprise je decide de les appeler en decembre pour faire un point...mais negatif..il faut attendre janvier mais toujours negatif...je decide donc pour gagner du temps de prolonger mon conge maternite de 1 mois donc cela repousse a debut mars...

Mais voila etant donner qu'ils ne veulent pas me muter...je cherche du travail et je trouve des offres tres interessante. ...Mais comment mettre fin tres rapidenent a ce contrat?..sachant que je suis en arret.. Que les offres que je trouve pourraient me faire commencer tres tres rapidement...et qu'il m'attende debut mars???

Par **youris**, le **08/02/2013** à **10:27**

bjr,

la solution logique est la démission.

cdt

Par **P.M.**, le **08/02/2013** à **11:35**

Bonjour,

Au terme du congé maternité, vous aviez la possibilité de rompre le contrat de travail en avertissant l'employeur 15 jours avant...

Ce n'est pas vous qui avez pu prolonger votre congé maternité mais normalement le médecin traitant si votre état de santé le justifiait...

Il faudrait savoir si vous avez fait votre demande de mutation officiellement car si l'employeur à la possibilité d'y répondre favorablement en ayant des postes disponibles, il n'agit pas de bonne foi et vous pourriez envisager de démissionner en négociant de ne pas effectuer le préavis et immédiatement après en exposant ce grief ou carrément en prenant acte de la rupture du contrat de travail...